



"Habiter mieux" à Trappes

Depuis le 1er janvier 2019, le Conseil départemental relance, en partenariat avec la délégation yvelinoise de l'Anah, le Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter Mieux ». Objectif : lutter contre la précarité énergétique en accompagnant, sur 5 ans (2019-2023), des propriétaires pour réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement dans le but de réduire leur facture et améliorer le confort thermique de leur habitation

Qui est concerné à Trappes ?

- Les propriétaires occupants de logements de plus de 15 ans sous conditions de ressources
- les copropriétés de plus de 15 ans, composées à 75% de lots d'habitation occupés en résidence principale, ayant une étiquette énergétique inférieure à D et un taux d'impayés entre 8% et 25% selon la taille de la copropriété.

Un accompagnement personnalisé et des aides financières pour vous aider à réaliser vos travaux

Le programme "Habiter Mieux" finance avec l'aide de l'État un ensemble de travaux pouvant être réalisés simultanément : le changement d'une chaudière, l'isolation de murs ou de combles par exemple.

Un propriétaire peut bénéficier, en fonction de ses ressources, d'une aide pouvant aller jusqu'à 10 000 €, à laquelle peut s'ajouter une prime « Gain énergétique » pouvant aller jusqu'à 2000 euros ainsi qu'une aide du Conseil départemental des Yvelines.

Le Département des Yvelines propose de vous accompagner gratuitement dans l'étude des travaux réalisable et à réaliser.

Pour vérifier l'éligibilité de vos revenus, consultez : monprojet.anah.gouv.fr

Mise à jour

07/10/2021

Infos pratiques

Plus d'informations

Citémétrie

92 rue d'Anjou 78000 Versailles

Tél. 01 84 73 24 41

Mail. citemetrie78@citemetrie.fr

Web. citemetrie.f

Document(s)

[Détail du programme](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)

- [Twitter](#)